

Mais que deviennent-ils?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **82 (1973)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais que deviennent-ils?

La presque totalité des 200 Asiatiques expulsés d'Ouganda au début de novembre 1972, et auxquels notre pays a accordé le droit d'asile définitif, sont maintenant installés dans leur propre foyer, travaillant ou suivant des cours.

Le mandat de la CRS ayant officiellement pris fin au moment de la fermeture des centres d'hébergement provisoire, ils sont actuellement suivis par des collaborateurs des œuvres affiliées à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés: Caritas, Entraide protestante, Entraide ouvrière et autres.

Nous nous plaisons à reproduire in extenso la lettre que le Chef du DFJP a adressée à la CRS à la fin de sa mission:

A la Croix-Rouge suisse

Monsieur le Président,

A la suite des événements survenus en Ouganda, le Conseil fédéral décida, le 11 octobre 1972, d'accueillir en Suisse, en qualité de réfugiés, 200 personnes apatrides d'origine asiatique expulsées d'Ouganda. Grâce à l'offre spontanée de votre Institution d'assurer pendant trois mois l'hébergement provisoire de ces réfugiés, leur accueil put être réalisé en un délai très bref. Un important effectif d'aides volontaires et professionnels de la Croix-Rouge suisse s'est consacré avec succès à cette opération.

Au début de février, les dernières familles asiatiques purent être confiées à l'assistance des œuvres d'entraide affiliées à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. La tâche de la Croix-Rouge suisse est ainsi terminée. Ceci nous fournit l'occasion de vous remercier très vivement de votre collaboration et des services rendus. Le travail des assistants et assistantes ne fut pas simple. Nous sommes conscients qu'il n'est pas aisé de s'occuper de réfugiés dont le mode de vie, la mentalité et la religion sont fondamentalement différents des nôtres. Grâce au dévouement des collaborateurs et collaboratrices de votre Institution et à votre engagement personnel, les réfugiés ougandais ont pu, durant leur séjour dans les divers homes dirigés par la Croix-Rouge suisse, se familiariser peu à peu aux us et coutumes suisses, faute de quoi leur intégration dans la vie quotidienne aurait été très difficile.

Nous vous prions de remercier en notre nom tous ceux qui ont apporté leur concours à l'accueil des réfugiés d'Ouganda.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

*Le Chef du Département fédéral
de Justice et Police
Kurt Furgler*

On se rappelle, en effet, qu'au début de novembre dernier, la Croix-Rouge suisse s'était déclarée prête, conformément au désir des Autorités fédérales, à assurer pendant 3 mois au plus l'accueil provisoire de quelque 200 réfugiés d'Ouganda dans des centres d'hébergement dirigés par ses soins et à fournir le personnel d'assistance nécessaire.

Quatre groupes, totalisant 133 personnes, furent placés dans des homes et pensions, en

Suisse orientale et dans le Canton de Berne, tandis qu'un cinquième – 57 personnes – était reçu au Château de Vaumarcus, sous les auspices de la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz.

Nous étions allés voir ces derniers une semaine tout juste après leur arrivée (voir Revue «La Croix-Rouge suisse» No 1/1973). Nous sommes à fin mars 1973; 5 mois ont passé depuis lors. Que sont-ils devenus?